

Spécial Mutations STAGIAIRES

Stagiaires, vous devez obligatoirement participer au mouvement.

Le calendrier des opérations :

- BO du 8 novembre : note de service sur les mutations inter-académiques.
- 23 novembre – 10 décembre à midi : saisie des vœux sur le serveur SIAM via I-PROF.
- dans la semaine (probablement avant le 14) : renvoi des accusés de réception accompagnés des pièces justificatives. Attention, faire une photocopie du dossier et le transmettre aux élus du SE-UNSA.
- début janvier : affichage des barèmes sur I-PROF.
- 15-27 janvier : commissions de vérification des barèmes.
- 10-20 mars : résultats des mutations inter-académiques.
- mutations intra : chaque académie définit ses propres règles (généralement, la saisie des vœux a lieu fin mars/début avril et les résultats sont connus fin juin).

Le SE-UNSA dans l'Académie de RENNES ...

- ➔ Permanences régulières sur les sites IUFM
- ➔ Une question concernant la carrière, la formation, les mutations ...

Contactez-nous ! 02 99 51 65 61

ac-rennes@se-unsa.org

Les situations

La situation administrative

- 1) Vous êtes **stagiaire IUFM**, vous bénéficiez d'un nombre minimum de 21 points.
Vous pouvez bénéficier de 50 points sur votre premier vœu.
- 2) **Stagiaires en situation**, vous bénéficiez de points liés à votre reclassement.
Vous bénéficiez de points pour votre année de stage.

La situation familiale

Vous pouvez bénéficier du rapprochement de conjoints si vous êtes pacsés, mariés ou avec un enfant reconnu avant le 1^{er} septembre 2007 (conjoint en activité professionnelle ou inscrit à l'ANPE).

Vous pouvez avoir des bonifications pour les enfants.

Vous pouvez effectuer une mutation simultanée entre 2 professeurs stagiaires du second degré.

Autres situations ouvrant droit à bonifications

- situation médicale particulière (handicap)
- sportif de haut niveau

Le dépôt des demandes

- ✓ Vous devez utiliser l'application I-PROF (nom d'utilisateur première lettre du prénom puis nom de famille ; mot de passe : NUMEN).
- ✓ Vous pouvez effectuer Jusqu'à 31 vœux.
- ✓ Vous devez fournir les pièces justificatives ouvrant droit à bonifications.



Pensez à photocopier tous les documents pour les transmettre au SE-UNSA